

Urgence Humanitaire en Palestine

En réponse aux attaques terroristes du 7 octobre 2023 pour démanteler l'organisation du Hamas ~~sur~~^{suite}, l'armée israélienne bombarde sans relâche les infrastructures essentielles et la population civile de la bande de Gaza. La situation sur place est catastrophique : manque d'eau, de nourriture, de médicaments et d'énergie. Aux côtés d'autres organes publics, la ville de Prilly doit se joindre aux appels à un cessez-le-feu immédiat et au respect du droit international. Elle peut également contribuer à l'effort humanitaire vital pour les habitants de Gaza.

Alors que Gaza résonne du bruit des bombes et des drones, en Suisse et dans d'autres pays occidentaux, le silence nous assourdit depuis les premières frappes aériennes sur Gaza et l'intensification de l'invasion terrestre jour après jour.

Souvent qualifiée de « plus grande prison à ciel ouvert », où vivent 2,2 millions de personnes qui manquent de tout, sous le coup d'un blocus mortel et d'une surveillance quotidienne depuis dix-sept ans, Gaza a été la cible de bombardements constants au cours des quatre dernières semaines.

Selon les observations des organisations internationales, nous déplorons désormais plus de 10 000 victimes et de nombreux blessés, principalement des civils, dont près de la moitié sont des enfants, et qui n'ont d'autres fautes que d'être nés au mauvais endroit, au mauvais moment. La situation empire d'heure en heure en raison de la destruction des hôpitaux et de la pénurie de produits de première nécessité : eau, nourriture et énergie. L'isolement des Gazaouis s'aggrave encore avec la coupure complète des communications survenue à plusieurs reprises ces derniers jours. Les rapporteurs de l'ONU dénoncent un grave risque de génocide contre le peuple palestinien et de nombreux crimes de guerre commis par Israël en réponse à l'horrible attaque du Hamas ciblant des civils le 7 octobre 2023. Le risque de génocide est aggravé par l'absence de passages sûrs pour les civils, la difficulté d'accès à l'aide humanitaire, les bombardements non annoncés de zones résidentielles et la situation de blackout. Selon certains experts juridiques, ces attaques contre les populations civiles et le déplacement forcé de millions de personnes pourraient constituer des crimes contre l'humanité, auxquels Israël ajoute une rhétorique déshumanisante en qualifiant les Palestiniens d'« animaux humains ».

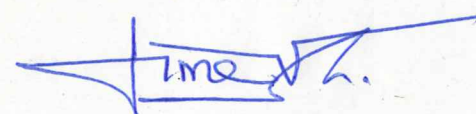
Le jeudi 26 octobre, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution pour un « cessez-le-feu humanitaire immédiat » afin d'assurer « la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires » par Israël. Cette résolution a été acceptée par 120 États, dont la Suisse. Le dimanche 5 novembre, les 18 agences des Nations Unies, dont l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé, ont publié une déclaration commune appelant à un « cessez-le-feu humanitaire immédiat » et à la libération des otages. Par conséquent, les soussignés estiment qu'il est urgent et nécessaire que les autorités publiques en Suisse, à différents niveaux, se prononcent également.

Une vie n'est pas moins précieuse qu'une autre, justifiant ainsi que les États et les organes publics exigent un cessez-le-feu et la fin des violences contre les Palestiniens, que ce soit en termes de bombardements à Gaza ou des atrocités commises par les colons israéliens en Cisjordanie. L'ouverture d'un couloir humanitaire pour les biens essentiels à Gaza est également impérative. Une aide matérielle aux organisations non gouvernementales qui viennent en aide aux populations civiles, telles que Médecins Sans Frontières et le Croissant Rouge Palestinien, est également nécessaire.

Nous condamnons les abominables actes de terrorisme commis par le Hamas le 7 octobre contre des civils israéliens innocents, ainsi que la réponse disproportionnée d'Israël. Nous exprimons également notre souhait de voir la libération des otages détenus par le Hamas.

En ce qui concerne les actions à entreprendre, les soussignés demandent :

- Que la Commune de Prilly, par l'intermédiaire de sa Municipalité, appelle à un arrêt des bombardements et des violences et soutienne publiquement un cessez-le-feu, le respect du droit international, y compris les Conventions de Genève, et l'ouverture d'un couloir humanitaire pour protéger et aider les populations civiles.
- Que la Commune de Prilly apporte une contribution à l'aide humanitaire en Palestine en offrant une aide financière aux organisations actives sur le terrain, telles que Médecins Sans Frontières, Médecins du Monde ou le Croissant Rouge Palestinien
- Que la Commune de Prilly, par l'intermédiaire de sa Municipalité, sollicite l'Union des Villes Suisses afin d'exhorter le Conseil fédéral à appeler publiquement à la mise en œuvre de la résolution de l'ONU du 26 octobre intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires », ainsi qu'à rétablir les aides financières aux ONG palestiniennes et israéliennes et à accroître considérablement l'aide humanitaire à destination de Gaza.

  
Oliver Luck 
 Antoine Vireliz
 AEB
  
 
J. Werny-Dz pads 
